



Régularisation de charges

Par **Lolotac**, le **16/10/2014** à **17:36**

Bonjour, je vous contacte pour un renseignement concernant les charges locatives de mon appartement.

J'ai aménagé le 04/01/13 dans un t2 dont les charges étaient affichées à 45€ sur le contrat de location. La semaine dernière, j'ai reçu de la part de Foncia la régularisation des charges sur la période du 1/11/12 au 31/10/13, (et donc seulement du 04/01/13 au 31/10/13 pour moi). Suite à cette régularisation de charges, mon agence m'annonce que le montant des charges s'élève maintenant à 70€ et que je dois en plus 190,58€. Je comprend qu'il arrive que les charges augmentent mais l'agence a-t-elle le droit de me demander de payer pour rembourser un montant qui ne m'avais pas était annoncé à mon entrée dans l'appartement ? Cette démarche est-elle légale ?

Merci de votre réponse.